

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Journée mondiale de l'environnement : 68 % des vertébrés perdus

GMNN
Libreville/Gabon

LES populations des vertébrés (poissons, oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles) ont chuté de 68 % entre 1970 et 2016", indique une communication du Haut-commissariat à l'environnement et au cadre de vie parvenue à notre rédaction. Une communication faite en prélude à la célébration de la Journée mondiale de l'environnement

qui aura lieu demain. En effet, le 5 juin de chaque année, toutes les communautés du monde sont invitées à consacrer plus d'efforts dans la protection de l'environnement, une question vitale pour la survie de l'espèce humaine et des autres espèces. "Toutes les 3 secondes, le monde perd suffisamment de forêts pour couvrir un terrain de football, et au cours du siècle dernier, la moitié des zones humides a été détruite (...) pas moins de 50 % des récifs coralliens ont déjà disparu et jusqu'à 90 % d'entre

eux pourraient disparaître d'ici 2050..." Au niveau national, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a renforcé le cadre institutionnel en créant en 2019 au sein de la présidence de la République, un Haut-commissariat à l'environnement et au cadre de vie. Cet organe a été placé sous son autorité directe afin d'accélérer la mise en œuvre des politiques publiques en matière de protection de l'environnement, au bénéfice de l'ensemble des populations.



Photo: DR/L'Union

Le pangolin géant, une espèce faunique en danger.

Lancement de la semaine nationale



Photo: DR/L'Union

Vue partielle de la forêt de Libamba.

Jean MADOUMA
Libreville/Gabon

DANS le cadre de la Semaine nationale de l'environnement célébrée du 1er au 6 juin, le ministère des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat et du Plan d'affectation des terres a lancé, mardi dernier à l'auditorium dudit ministère, une série d'ateliers de sensibilisation sur le régime juridique des installations classées pour la protection de l'environnement. Ces ateliers sont organisés pendant deux jours par la Direction générale de l'environnement et de la protection de la nature (DGEPN), en collaboration avec l'International coopération, les centres d'excellence NRBC et le Haut-Commissariat à l'environnement et au cadre de vie (HCECEV), par visioconférence et en présentiel. Axés sur le renforcement des capacités, ils ont pour objectifs de rappeler aux acteurs

concernés les enjeux associés à la gestion concertée des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et de présenter la réforme juridique envisagée par l'administration. Cela implique notamment l'utilisation de nouveaux outils de gestion des risques chroniques ou accidentels et la création d'une nomenclature des ICPE qui sera adoptée au terme de l'atelier. "Le présent atelier de sensibilisation sur le projet de réforme du régime juridique des ICPE vise à assurer une mise à niveau de l'ensemble des acteurs associés à leur gestion", a indiqué Delphin Maganga, DGA de la DGEPN. Pour rappel, la journée mondiale de l'environnement, célébrée chaque 5 juin, est placée cette année sous le thème de la "restauration des écosystèmes". Une série d'activités sont prévues afin d'encourager la participation de tous à poser des actes pour protéger la nature.



FGIS
FONDS GABONAIS D'INVESTISSEMENTS STRATEGIQUES

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Date de lancement : 21 mai 2021
Appel à manifestation d'intérêt : N° AM0001-0521-FGIS
Nom du projet : Mission d'assistance technique à l'Office Pharmaceutique National « OPN »
Source de financement : OPN

1. OBJET
 Par le présent appel à manifestation d'intérêt, le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques se propose d'arrêter une liste restreinte des Consultants qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour l'assistance technique de l'OPN afin de i) proposer le modèle opérationnel le plus adéquat pour résoudre les difficultés de l'OPN liées à l'approvisionnement, le stockage et la distribution des Médicaments et Autres Produits de Santé (MAPS) et ii) d'appuyer la mise en œuvre de ce modèle sur la période 2021-2025.

2. PARTICIPATION
 Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux entreprises spécialisées dans les chaînes d'approvisionnement, de stockage et de distribution des MAPS qui ne sont pas concernés par des mesures d'exclusion et d'incapacité.

3. CRITERES DE QUALIFICATION
 Les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE
 Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- Une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués ;
- Les documents attestant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce ;
- Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de six (6) mois ;
- Une attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année n-1 ;
- Une attestation CNSS du trimestre précédent ;
- Un relevé d'identité bancaire ;
- La liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente ;
- Les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt ;
- La liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre bureaux. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessous.

Ils ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un original, 4 copies et une version électronique.

5. CRITERES DE PRESELECTION
 Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- Le candidat doit justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans les prestations similaires ;
- Le candidat doit justifier des moyens matériels et techniques adéquats et d'un personnel clé en adéquation avec la mission ;
- Avoir une expérience avérée d'au moins cinq (05) années dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des chaînes d'approvisionnement, de stockage et de distribution de MAPS dans au moins cinq (05) pays en Afrique ;
- Disposer en son sein du personnel technique ayant les compétences requises pour la bonne exécution de cette mission et pouvant être exclusivement mis à la disposition de l'OPN dans le cadre de l'assistance technique envisagée ;
- Avoir de solides références dans le domaine de l'approvisionnement en MAPS de structures publiques.

6. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES, LIEU DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES PLIS
 Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être adressés à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **21 juin 2021 à 15 heures :**

Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques
 Boulevard du bord de mer
 B.P. 879 LIBREVILLE GABON
 Personne à contacter
 Simon ESSONO – Directeur Administratif et Financier
 Tel. 011 74 22 46/47
 Mail: sessonos@fgis-gabon.com

L'Administrateur-Directeur General




Akim Mohamed DAOUA